

Les personnes avec incapacité au Québec

OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Une collection en 8 volumes
présentant un portrait de la participation
sociale des personnes avec incapacité
à partir des données de l'*Enquête canadienne
sur l'incapacité* de 2012

Activité sur le marché du travail

>>> Volume 8

RÉDACTION

Mélanie Deslauriers
Conseillère à l'évaluation et à la recherche
Direction de l'évaluation et du soutien à
la mise en oeuvre de la Loi

COLLABORATION

Lucie Dugas
Conseillère experte à l'évaluation et à la
recherche
Direction de l'évaluation et du soutien à
la mise en oeuvre de la Loi

Lucie Sarrazin
Technicienne en statistiques
Direction de l'évaluation et du soutien à
la mise en oeuvre de la Loi

SUPERVISION

Isabelle Émond
Directrice
Direction de l'évaluation et du soutien à
la mise en oeuvre de la Loi

APPROBATION

Anne Hébert
Directrice générale

ÉDITION

Secrétariat général

RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

DESLAURIERS, Mélanie (2017).
*Les personnes avec incapacité au Québec -
Volume 8: Activité sur le marché du travail*,
Drummondville, Direction de l'évaluation
et du soutien à la mise en oeuvre de la Loi,
Office des personnes handicapées du Québec,
47 p.

SIGNES CONVENTIONNELS

Pe : Population estimée
c. : Comparativement à

Dépôt légal – 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-78497-5 (version PDF)
ISBN 978-2-550-78498-2 (version texte électronique)

*Ce document est disponible en médias
adaptés sur demande.*

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
info@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca

FAITS SAILLANTS

Cette publication traite de l'activité sur le marché du travail des personnes de 15 à 64 ans avec et sans incapacité. Plus spécifiquement, elle se penche sur la situation sur le marché du travail (statut d'activité, taux d'activité, etc.) de ces deux populations en 2011 ainsi que sur la situation sur le marché du travail des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité en 2012. Elle s'attarde également à l'aide, aux services ou aux aménagements en milieu de travail dont peuvent avoir besoin les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité pour travailler (incluant leurs besoins non comblés à cet égard, le cas échéant) de même qu'à la discrimination dont elles ont pu faire l'objet en raison de leur état. Cette publication a été réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2012. Notons que la population étudiée est celle vivant en ménage privé et résidant au Québec au moment de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de 2011.

Activité sur le marché du travail de la population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité en 2011 :

- Les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité participent moins au marché du travail que celles sans incapacité : 39 % (ou 135 800 personnes) occupent un emploi (c. 72 % sans incapacité), 6 % (ou 20 830 personnes) sont au chômage (c. 7 % sans incapacité) et 55 % (ou 191 430 personnes) sont inactives sur le marché du travail (c. 21 % sans incapacité).
- Le taux d'emploi des hommes avec incapacité est nettement inférieur à celui des hommes sans incapacité (38 % c. 75 %). Cet écart est moins important parmi les femmes avec et sans incapacité, dont les taux d'emploi sont de 40 % et 70 % respectivement.
- La proportion de personnes en emploi augmente avec le niveau de scolarité, et ce, tant chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité.
- Les personnes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses à travailler à temps partiel que celles sans incapacité.
- Les taux d'activité (45 % c. 79 %) et de chômage (13 % c. 8 %) montrent également que les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ont une situation sur le marché du travail moins favorable que celles sans incapacité.

Activité sur le marché du travail de la population de 15 à 64 ans avec incapacité selon certaines caractéristiques en 2012 :

- La proportion de personnes avec incapacité qui occupent un emploi décroît avec le niveau de gravité de l'incapacité : 63 % des personnes ayant une incapacité légère sont en emploi alors que ceci n'est le cas que de 18 % des personnes ayant une incapacité très grave.
- Les personnes ayant une incapacité liée à l'audition ont un taux d'emploi (45 % c. 40 %) et un taux d'activité (50 % c. 45 %) supérieurs à celles n'ayant pas ce type d'incapacité.
- Le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité liée au développement est beaucoup moins élevé que celui des personnes n'ayant pas ce type d'incapacité (16 % c. 42 %). Il en va de même pour les personnes ayant une incapacité liée à la dextérité (16 % c. 47 % des personnes n'ayant pas ce type d'incapacité). Il s'agit des plus faibles taux d'emploi observés selon le type d'incapacité.
- Environ la moitié (50 %) des personnes avec incapacité a besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour pouvoir travailler.
- Une personne sur six (17 %) avec incapacité et ayant travaillé au cours des cinq dernières années précédant l'enquête croit qu'un emploi lui a été refusé durant cette période en raison de son état.

Situation des personnes avec incapacité en emploi :

- Les personnes avec incapacité occupent le plus souvent un emploi à temps plein (74 %), non syndiqué (62 %), permanent (85 %) ou dans une entreprise de moins de 100 employés (61 %).
- Un peu plus de la moitié (52 %) croient qu'il leur serait difficile de changer d'emploi ou d'obtenir de l'avancement dans leur emploi actuel à cause de leur état. Cette proportion est toutefois plus élevée parmi les hommes (57 % c. 48 % des femmes), les personnes de 25 à 34 ans ou de 35 à 64 (c. 58 % et 52 % respectivement c. 39 % des 15 à 24 ans). Enfin, elle s'accroît avec le niveau de gravité de l'incapacité pour atteindre 88 % parmi celles ayant une incapacité très grave.
- Près de la moitié (46 %) se considèrent limitées dans la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent faire dans leur emploi actuel.

- La majorité a un employeur qui est au courant de leur limitation relative au travail.
- 46 % ont besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail. Parmi celles-ci, un peu moins du quart (24 %) ne disposent pas de tous les aménagements dont elles ont besoin.

Situation des personnes en chômage :

- 72 % de ces personnes considèrent que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent faire et 64 % qu'il influence leur capacité à se chercher du travail.
- 67 % de ces personnes ont besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour pouvoir travailler. Il s'agit d'une proportion plus élevée que parmi les personnes avec incapacité en emploi ou inactives.
- Le dernier employeur des personnes en chômage qui avaient déjà travaillé était généralement au courant de leur limitation d'activité.

Situation des personnes avec incapacité inactives sur le marché du travail :

- 12 % des personnes avec incapacité inactives n'ont jamais travaillé alors que 72 % ont travaillé pour la dernière fois avant 2010. Cette dernière situation est d'ailleurs plus fréquente chez les femmes.
- Parmi celles ayant déjà travaillé, 64 % se disent retraitées de façon permanente. Parmi ces dernières, 63 % mentionnent être retraitées d'un emploi ou d'une entreprise et 37 % mentionnent qu'elles ont plutôt arrêté de chercher du travail.
- L'état de santé empêche complètement de travailler 76 % des personnes inactives sans être à la retraite d'un emploi ou d'une entreprise; chez celles qui ne sont pas complètement empêchées de travailler (24 %), 80 % ont des limitations relatives au travail à cause de leur état.

TABLE DES MATIÈRES

III FAITS SAILLANTS

1 INTRODUCTION

2 INDICATEURS UTILISÉS

5 ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA POPULATION AVEC ET SANS INCAPACITÉ

5 STATUT D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION AVEC ET SANS INCAPACITÉ EN 2011

10 TAUX D'ACTIVITÉ ET DE CHÔMAGE EN 2011 DE LA POPULATION AVEC ET SANS INCAPACITÉ

12 ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA POPULATION AVEC INCAPACITÉ SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES

16 SITUATION DES PERSONNES EN EMPLOI

21 *LIMITATIONS SUR LE PLAN DU TRAVAIL DES PERSONNES EN EMPLOI*

26 SITUATION DES PERSONNES EN CHÔMAGE

27 SITUATION DES PERSONNES INACTIVES

29 *POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL*

32 *LIMITATIONS DANS LE GENRE OU LA QUANTITÉ DE TRAVAIL*

33 BESOINS D'AMÉNAGEMENTS EN MILIEU DE TRAVAIL

37 DISCRIMINATION PERÇUE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

39 CONCLUSION

40 **À PROPOS DE L'ECI DE 2012**

44 **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

INTRODUCTION

Un des résultats attendus de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité est d'accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination, dans des conditions équivalentes à celles des autres travailleurs (Québec 2009). En effet, le travail est un vecteur essentiel de participation sociale, tant pour les personnes avec incapacité que pour celles sans incapacité (Québec 2007). Avoir un emploi permet ainsi d'obtenir un revenu qui préserve généralement de la précarité financière, confère un statut social et contribue à la réalisation du projet de vie de la personne. Ne pas avoir d'emploi apparaît donc comme un des principaux facteurs de risques d'exclusion sociale.

Cette publication dresse un portrait de la situation sur le marché du travail des personnes en âge de travailler, soit celles de 15 à 64 ans, avec et sans incapacité. Pour ce faire, les données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2012 sont utilisées (ISQ 2015a, 2015b et 2015c, Statistique Canada 2011). Lorsque possibles, les analyses sont détaillées selon différentes caractéristiques, telles que l'âge, le sexe ainsi que le type et la gravité de l'incapacité.

Tout d'abord, la situation sur le marché du travail des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité est comparée avec la situation des personnes sans incapacité. Cette situation est regardée sous l'angle du statut d'activité (en emploi, au chômage ou inactives sur le marché du travail) ainsi qu'à l'aide de trois indicateurs de l'activité sur le marché du travail, soit les taux d'activité, d'emploi et de chômage. Pour les personnes en emploi, la publication documente s'il s'agit d'un emploi à temps plein ou à temps partiel.

Ensuite, le document détaille la situation sur le marché du travail des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité selon certaines caractéristiques liées à leur incapacité telles que le type et la gravité. Sont aussi documentées les caractéristiques de l'emploi occupé par les personnes avec incapacité (catégories professionnelles et conditions de travail) ainsi que leurs limitations au travail en raison de leur incapacité.

Finalement, cette publication s'attarde à deux facteurs pouvant entraver ou faciliter la participation au marché du travail des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité. Il s'agit des aides, services ou aménagements adaptés dont peuvent avoir besoin ces personnes pour être capables de travailler ainsi que de la discrimination dont elles ont pu faire l'objet en raison de leur état.

INDICATEURS UTILISÉS

Statut d'activité (population avec et sans incapacité)

Situation des personnes avec ou sans incapacité âgées de 15 à 64 ans sur le marché du travail au cours de la semaine ayant précédé l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de 2011. Cet indicateur tiré du recensement distingue les personnes occupées, celles en chômage et celles faisant partie de la population inactive.

Statut d'activité (population avec incapacité)

Situation des personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans au cours de la semaine ayant précédé l'enquête. Cet indicateur tiré du recensement distingue les personnes occupées, celles en chômage et celles faisant partie de la population inactive, ces dernières étant séparées en deux groupes : les personnes à la retraite et les autres personnes ne faisant pas partie de la population active. Pour être considérée comme étant à la retraite, une personne devait avoir mis fin à son emploi de façon définitive (*questions XLFS_Q01 à XLFS_Q06 et XNDE_Q02*).

Taux d'activité

Nombre de personnes actives (personnes en emploi ou en chômage) exprimé en pourcentage de l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.

Taux d'emploi

Nombre de personnes occupant un emploi (salarié ou à leur compte) exprimé en pourcentage de la population de 15 à 64 ans.

Taux de chômage

Nombre de personnes en chômage exprimé en pourcentage de la population active (personnes en emploi ou en chômage) de 15 à 64 ans.

Catégories professionnelles

Catégories professionnelles de l'emploi occupé par les personnes ayant une incapacité (à partir de l'ENM de 2011, les données ont été classées selon la Classification nationale des professions pour statistique [CNP-S] de 2006).

Conditions de travail

Trois caractéristiques décrivent l'emploi occupé par les personnes ayant une incapacité : la taille de l'entreprise, la syndicalisation et la permanence de l'emploi (*questions XEDE_Q10, EXDE_Q11 et XEDE_Q12*). La taille de l'entreprise concerne le nombre d'employés sur le lieu de travail. Un emploi est considéré comme permanent si au moment de l'embauche, l'employeur n'a pas donné d'indication selon laquelle il durerait une période fixe, qu'il se terminerait à une date précise ou à la fin d'un projet. Ces indicateurs portent sur les travailleurs salariés (à salaire, pourboire ou commission) et excluent les travailleurs à leur compte ou sans rémunération dans une entreprise familiale.

Limitations au travail

Personnes en emploi qui à cause de leur état ont déjà changé de genre de travail, changé la quantité de travail qu'elles font, changé d'emploi, débuté le télétravail ou travaillé à la maison (*question XEDE_Q14*).

Limitations sur le plan du travail

Chez les personnes avec incapacité en emploi : personnes qui considèrent que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent faire dans leur emploi actuel (*question XEDE_Q15*). Chez les personnes avec incapacité au chômage (*question XUDE_Q12*) ou inactives (*question XNDE_Q13*) : personnes qui considèrent que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles pourraient faire dans une entreprise ou un emploi.

Formation structurée liée à l'emploi

Personnes en emploi qui ont suivi des cours de formation structurée liés à leur emploi au cours des douze mois précédant l'enquête. Par formation structurée, on entend que toutes les activités de formation ont un format prédéterminé, incluant un objectif prédéfini, le contenu est précis et le progrès peut être contrôlé ou évalué (*question XETR_Q01B*). Les formations structurées liées à l'emploi peuvent inclure les cours, ateliers et colloques.

Besoin d'aménagements adaptés en milieu de travail

Personnes avec incapacité en emploi ou au chômage qui, à cause de leur état, ont besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler (*questions XEMO_Q01A et XEMO_S01A*). Chez les personnes inactives, personnes qui auraient besoin de tels aménagements pour être capables de travailler (*questions XEMO_Q01B et XEMO_S01B*). Chez les personnes inactives, les questions sont posées uniquement aux personnes qui ont mentionné que des accommodations du milieu de travail leur permettraient de travailler ou qui ont pris leur retraite de façon non volontaire au cours des 5 dernières années précédant l'enquête.

Besoins non comblés en aménagements en milieu de travail (en emploi)

Personnes avec incapacité en emploi qui n'ont pas à leur disposition les aides, services ou aménagements adaptés dont elles ont besoin pour travailler (*question XEMO_Q02*).

Discrimination perçue sur le marché du travail

Personne qui croit avoir connu, au cours des cinq dernières années, l'une ou l'autre des situations suivantes en raison de son état : entrevue refusée, emploi refusé ou promotion refusée (*questions XEDI_Q01 à XEDI_Q03*). Cette question s'adressait aux personnes qui étaient sur le marché du travail au cours des 5 dernières années. Il s'agit des personnes en emploi en 2012, de celles (en chômage, inactives ou retraitées) ayant travaillé entre 2007 et 2012.

ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA POPULATION AVEC ET SANS INCAPACITÉ

Cette section compare la situation sur le marché du travail des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité à celle des personnes sans incapacité. Cette situation est étudiée sous l'angle du statut d'activité (en emploi, au chômage ou inactif sur le marché du travail) ainsi qu'à l'aide de trois indicateurs, soit les taux d'activité, d'emploi et de chômage. Également, la section documente, pour les personnes en emploi, s'il s'agit d'un emploi à temps plein ou à temps partiel. Il importe de noter que les données présentées dans cette section sont tirées de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de 2011.

STATUT D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION AVEC ET SANS INCAPACITÉ EN 2011

>>> En 2011, les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont nettement moins susceptibles d'être en emploi ou d'être actives sur le marché du travail que celles sans incapacité, et ce, peu importe leur sexe ou leur âge

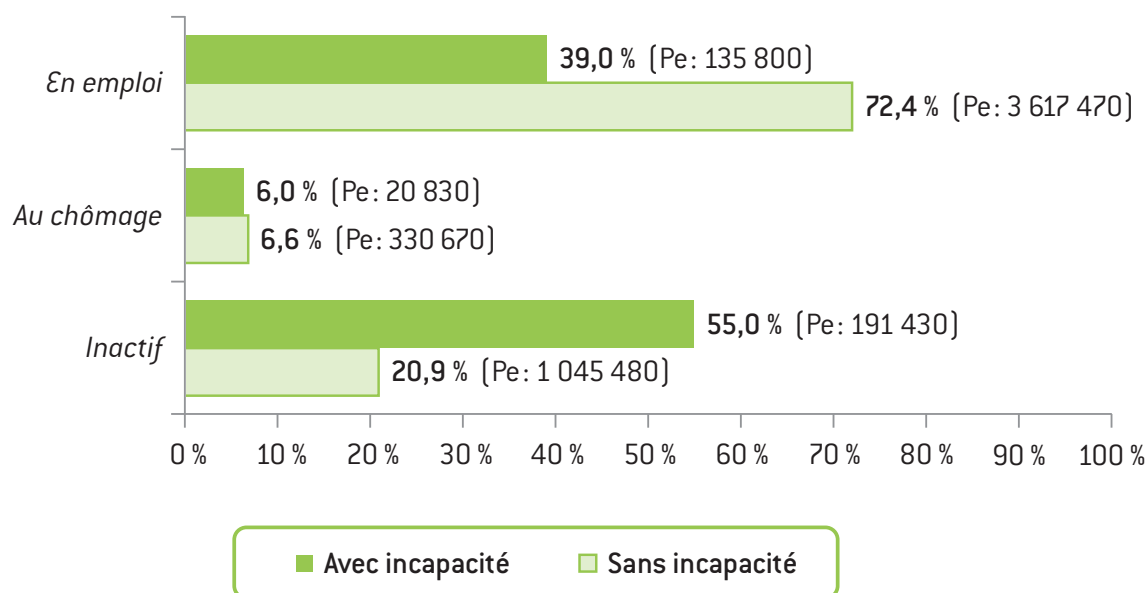
L'ENM montre qu'en 2011, 39 % des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité occupent un emploi comparé à 72 % des personnes sans incapacité (figure 1). Cet écart important dans le taux d'emploi s'observe à la fois chez les femmes et chez les hommes. D'ailleurs, on remarque que le taux d'emploi des hommes sans incapacité est près du double de celui des hommes avec incapacité (75 % c. 38 %) tandis que l'écart dans le taux d'emploi des femmes avec et sans incapacité, bien que présent, est un peu moins important (40 % c. 70 % respectivement) (tableau 1).

Par ailleurs, les personnes avec incapacité sont plus fréquemment inactives sur le marché du travail que celles sans incapacité (55 % c. 21 %) (figure 1), tant chez les femmes (56 % c. 25 %) que chez les hommes (54 % c. 17 %) (tableau 1). Les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont également moins nombreuses, en proportion, que celles sans incapacité à être au chômage (6 % c. 7 %) (figure 1), notamment les femmes (3,5 % c. 6 %), mais pas les hommes où des proportions similaires sont observées (9 % c. 8 %) (tableau 1).

Ainsi, en 2011, on estime que parmi les 348 060 personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, environ 135 800 occupent un emploi, 20 830 sont au chômage et 191 430 sont inactives sur le marché du travail, c'est-à-dire qu'elles n'occupent pas un emploi et n'en recherchent pas un (figure 1).

Figure 1

Statut d'activité¹ selon la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2012



1. Statut d'activité au moment de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. À noter que la proportion de personnes en emploi est équivalente au taux d'emploi tandis que la proportion de personnes inactives l'est au taux d'inactivité. La proportion de personnes en chômage diffère cependant du taux de chômage, ce taux étant calculé en divisant le nombre de personnes en chômage par la population active (en emploi ou au chômage).

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Enfin, notons que parmi les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, les femmes sont plus susceptibles d'occuper un emploi que les hommes (40 % c. 38 %), tandis qu'elles sont inactives dans une proportion similaire à ces derniers (56 % c. 54 %). Ces tendances diffèrent de celles observées au sein de la population de 15 à 64 ans sans incapacité où les femmes sont moins couramment en emploi que les hommes (70 % c. 75 %) et plus fréquemment inactives (25 % c. 17 %).

Tableau 1

Statut d'activité¹ selon le sexe et la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2012

	En emploi	Au chômage	Inactif	Total
	%			
Hommes				
Avec incapacité	37,5	8,6	53,9	100,0
Sans incapacité	75,2	7,7	17,1	100,0
Femmes				
Avec incapacité	40,4	3,5	56,0	100,0
Sans incapacité	69,6	5,5	24,9	100,0

1. Statut d'activité au moment de l'*Enquête nationale auprès des ménages* de 2011. À noter que la proportion de personnes en emploi est équivalente au taux d'emploi tandis que la proportion de personnes inactives l'est au taux d'inactivité. La proportion de personnes en chômage diffère cependant du taux de chômage, ce taux étant calculé en divisant le nombre de personnes en chômage par la population active (en emploi ou au chômage).

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Quel que soit l'âge, les différences en matière d'emploi ou d'inactivité observées entre les populations avec et sans incapacité perdurent (tableau 2). Celles-ci sont toutefois plus marquées chez les 45 à 64 ans, autant en ce qui concerne la proportion de personnes occupant un emploi (38 % de celles avec incapacité c. 75 % de celles sans incapacité) que la proportion de personnes inactives (58 % de celles avec incapacité c. 20 % de celles sans incapacité).

Quant à la proportion de personnes en chômage, on remarque qu'elle est plus élevée chez les personnes plus jeunes (15 à 34 ans), que celles-ci aient ou non une incapacité. Être en chômage est toutefois plus courant chez les jeunes de cet âge avec incapacité que chez les jeunes sans incapacité (20 % c. 12 %).

Tableau 2

Statut d'activité¹ selon l'âge et la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2012

	En emploi	Au chômage	Inactif	Total
	%			
15 à 34 ans				
Avec incapacité	29,1	19,5	51,3	100,0
Sans incapacité	53,5	12,0	34,6	100,0
35 à 44 ans				
Avec incapacité	55,4	5,5	39,1	100,0
Sans incapacité	83,5	5,8	10,8	100,0
45 à 64 ans				
Avec incapacité	37,8	4,6	57,6	100,0
Sans incapacité	74,6	5,2	20,1	100,0

1. Statut d'activité au moment de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. À noter que la proportion de personnes en emploi est équivalente au taux d'emploi tandis que la proportion de personnes inactives l'est au taux d'inactivité. La proportion de personnes en chômage diffère cependant du taux de chômage, ce taux étant calculé en divisant le nombre de personnes en chômage par la population active (en emploi ou au chômage).

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> *Le taux d'emploi augmente avec le niveau de scolarité tant chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité*

En 2011, on observe que le statut d'activité est lié au niveau de scolarité autant chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité que chez celles sans incapacité (tableau 3). Plus spécifiquement, on note que plus les personnes sont scolarisées, plus elles sont susceptibles d'occuper un emploi et, inversement, moins elles sont susceptibles d'être inactives sur le marché du travail. L'effet de la scolarité est toutefois plus marqué chez les personnes avec incapacité. En effet, le taux d'emploi passe de 21 % chez les personnes avec incapacité sans diplôme d'études secondaires à 62 % chez celles ayant un diplôme ou certificat d'études collégiales ou universitaires (comparativement à 50 % et 80 % respectivement chez les personnes sans incapacité). Quant à la proportion de personnes de 15 à 64 ans avec incapacité qui sont inactives sur le marché du travail, elle passe de 75 % chez celles sans diplôme d'études secondaires à 34 % chez celles ayant un diplôme ou certificat d'études collégiales ou universitaires (comparativement à 41 % et 15 % respectivement chez les personnes sans incapacité).

Par ailleurs, pour un niveau de scolarité équivalent, les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont systématiquement moins nombreuses, en proportion, que celles sans incapacité à occuper un emploi. Néanmoins, lorsque les personnes sont plus fortement scolarisées (diplôme ou certificat d'études collégiales ou universitaires), ces écarts entre les deux populations en emploi (62 % de celles avec incapacité c. 80 % de celles sans incapacité) ou inactives (34 % de celles avec incapacité c. 15 % de celles sans incapacité) se rétrécissent considérablement.

Tableau 3

Statut d'activité¹ selon le niveau de scolarité et la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2012

	En emploi	Au chômage	Inactif	Total
	%			
Personnes avec incapacité				
Sans diplôme d'études secondaires	21,4	3,5	75,0	100,0
Diplôme d'études secondaires	31,5	4,8	63,7	100,0
Diplôme ou certificat d'une école de métiers	41,9	13,1	44,9	100,0
Diplôme ou certificat d'études collégiales ou universitaires	62,3	4,0	33,7	100,0
Personnes sans incapacité				
Sans diplôme d'études secondaires	50,0	8,8	41,2	100,0
Diplôme d'études secondaires	68,8	6,2	25,1	100,0
Diplôme ou certificat d'une école de métiers	79,4	7,3	13,4	100,0
Diplôme ou certificat d'études collégiales ou universitaires	79,6	5,8	14,6	100,0

1. Statut d'activité au moment de l'*Enquête nationale auprès des ménages* de 2011. À noter que la proportion de personnes en emploi est équivalente au taux d'emploi tandis que la proportion de personnes inactives l'est au taux d'inactivité. La proportion de personnes en chômage diffère cependant du taux de chômage, ce taux étant calculé en divisant le nombre de personnes en chômage par la population active (en emploi ou au chômage).

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

»» Les personnes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses à travailler à temps partiel que les personnes sans incapacité

Qu'elles aient une incapacité ou non, les personnes de 15 à 64 ans qui occupent un emploi en 2010 travaillent principalement à temps plein¹ (données non présentées). Il s'agit cependant d'une situation moins fréquente parmi les personnes avec incapacité. En effet, près des trois quarts (74 %) de ces dernières travaillent principalement à temps plein comparativement à 81 % de celles sans incapacité et environ 27 % travaillent principalement à temps partiel comparé à 19 % de celles sans incapacité (données non présentées).

TAUX D'ACTIVITÉ ET DE CHÔMAGE EN 2011 DE LA POPULATION AVEC ET SANS INCAPACITÉ

»» Les taux d'activité et de chômage montrent que les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ont une situation sur le marché du travail moins favorable, en 2011, que celles sans incapacité

Les données sur le statut d'activité en 2011 permettent de documenter, en plus du taux d'emploi, deux autres indicateurs de l'activité sur le marché du travail soit le taux d'activité (en emploi ou en chômage) et le taux de chômage².

Lorsque comparées aux personnes de 15 à 64 ans sans incapacité, les personnes avec incapacité du même groupe d'âge ont un taux d'activité nettement inférieur (45 % c. 79 %), tant chez les femmes (44 % c. 75 %) que chez les hommes (46 % c. 83 %) (tableau 4).

Quant au taux de chômage, il est nettement plus élevé chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité en général (13 % c. 8 % de celles sans incapacité) et, surtout, chez les hommes avec incapacité (19 % c. 9 %). On note cependant des taux de chômage similaires chez les femmes avec et sans incapacité (8 % c. 7 %).

1 L'ENM de 2011 mesure le nombre de semaines au cours desquelles une personne a travaillé à un emploi salarié ou à son compte, en 2010, pour l'ensemble des emplois occupés et si ces semaines étaient surtout travaillées à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou surtout à temps partiel (moins de 30 heures par semaine).

2 Le taux de chômage correspond à la proportion de personnes en chômage parmi la population active (personnes en emploi ou en chômage). Par conséquent, il n'est pas équivalent à la proportion de personnes dont le statut d'activité est « en chômage », car celle-ci est calculée à partir de la population totale. Ainsi, les deux indicateurs donnent des informations complémentaires.

Tableau 4

Taux d'activité et de chômage¹ selon le sexe et la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2012

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
Taux d'activité		
Ensemble	45,0	79,1
Femmes	44,0	75,1
Hommes	46,1	82,9
Taux de chômage		
Ensemble	13,3	8,4
Femmes	8,1	7,4
Hommes	18,6	9,3

1. Taux d'activité et de chômage au moment de l'*Enquête nationale auprès des ménages* de 2011.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA POPULATION AVEC INCAPACITÉ SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES

Cette section traite exclusivement de la participation au marché du travail en 2012 des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité. Elle s'intéresse au statut d'activité ainsi qu'aux taux d'emploi, d'activité et de chômage de cette population. Les situations des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité qui, en 2012, occupent un emploi, sont au chômage ou sont inactives sur le marché du travail y sont également détaillées. Lorsque possible, le statut d'activité est mis en relation avec différentes caractéristiques telles que la gravité et le type d'incapacité. Enfin, l'aide, les services ou les aménagements en milieu de travail dont les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ont besoin pour travailler ainsi que la discrimination sur le marché du travail dont elles ont pu faire l'objet en raison de leur état sont abordés. Il importe de souligner que les données présentées dans cette section sont tirées de l'ECL de 2012. Celles-ci diffèrent sensiblement des données obtenues lors de l'ENM de 2011 et présentées dans la section précédente; elles portent sur une période de référence différente et sont plus détaillées.

>>> En 2012, plus de la moitié des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont inactives sur le marché du travail

Au tableau 5, on remarque que 40 % des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité occupent un emploi en 2012 et 5 % sont au chômage. Ainsi, plus de la moitié (55 %) des personnes avec incapacité en âge de travailler sont inactives sur le marché du travail. Notons que parmi les personnes inactives, près des deux tiers (64 %) sont des personnes retraitées de moins de 65 ans alors que 37 % sont inactives sans être à la retraite (données non présentées).

Tableau 5

Statut d'activité¹, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2012

	%	Pe
En emploi	40,2	145 320
Au chômage	5,2	18 930
Inactifs	54,5	197 010
Total	100,0	361 250

1. Statut d'activité au moment de l'enquête. À noter que la proportion de personnes en emploi est équivalente au taux d'emploi tandis que la proportion de personnes inactives l'est au taux d'inactivité. La proportion de personnes en chômage diffère cependant du taux de chômage, ce taux étant calculé en divisant le nombre de personnes en chômage par la population active (en emploi ou au chômage).

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

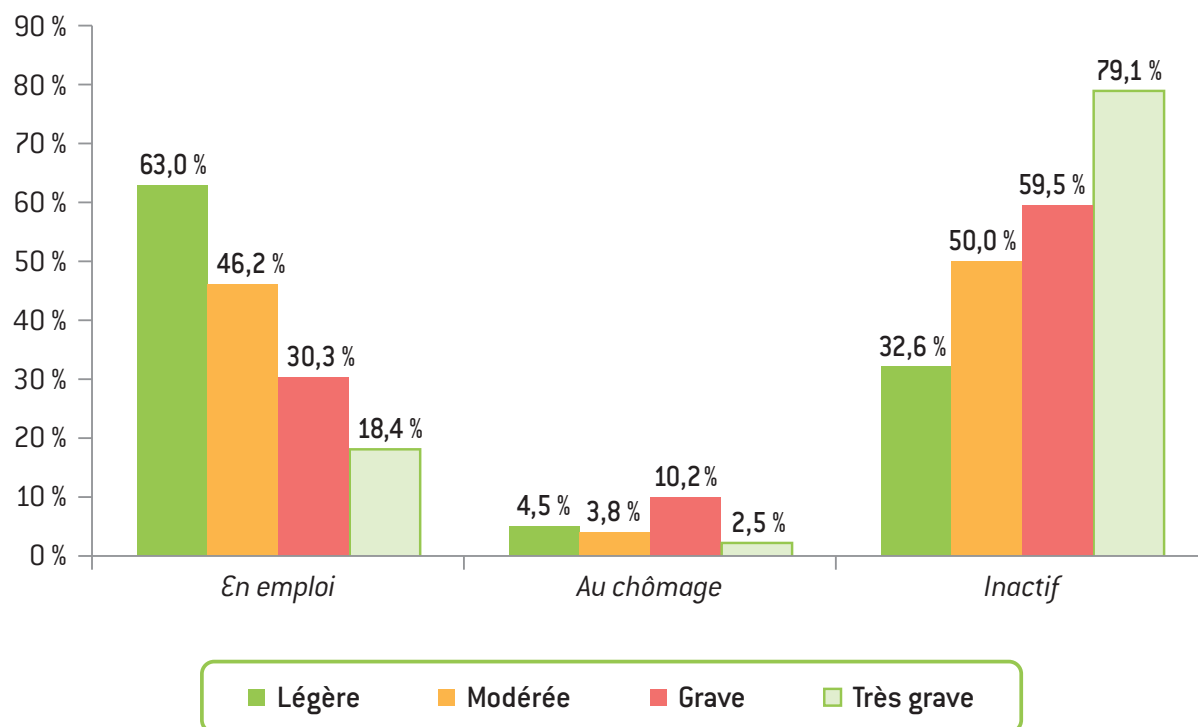
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> Le taux d'emploi varie selon la gravité de l'incapacité : de 63 % chez les personnes ayant une incapacité légère, il diminue à 18 % chez celles ayant une incapacité très grave

La proportion de personnes de 15 à 64 ans avec incapacité qui occupent un emploi décroît avec le niveau de gravité de l'incapacité (figure 2). En effet, alors que 63 % des personnes ayant une incapacité légère sont en emploi en 2012, ceci n'est le cas que de 18 % des personnes ayant une incapacité très grave. À l'inverse, la proportion des personnes inactives sur le marché du travail croît avec le niveau de la gravité de l'incapacité : de 33 % parmi les personnes ayant une incapacité légère, elle augmente à 79 % chez celles ayant une incapacité très grave.

Figure 2

Statut d'activité¹ selon la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2012



1. Statut d'activité au moment de l'enquête. À noter que la proportion de personnes en emploi est équivalente au taux d'emploi tandis que la proportion de personnes inactives l'est au taux d'inactivité. La proportion de personnes en chômage diffère cependant du taux de chômage, ce taux étant calculé en divisant le nombre de personnes en chômage par la population active [en emploi ou au chômage].

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> En 2012, les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ont un taux d'activité de 46 % et un taux de chômage de 12 %

En 2012, les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ont un taux d'activité (en emploi ou en chômage) de 46 % et un taux de chômage de 12 % (données non présentées).

>>> Les personnes ayant une incapacité liée à l'audition ont un taux d'emploi et un taux d'activité supérieur à celles n'ayant pas ce type d'incapacité

Le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité varie également en fonction de la présence ou non de certains types d'incapacité considérés dans l'enquête. En effet, les personnes ayant une incapacité liée à l'audition ont un taux d'emploi supérieur à celles n'ayant pas ce type d'incapacité (45 % c. 40 %) (tableau 6). À l'inverse, les personnes ayant une incapacité liée à la vision, à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité, à la douleur, à l'apprentissage, au développement, psychologique ou liée à la mémoire ont systématiquement des taux d'emploi inférieurs à celles n'ayant pas ces types d'incapacité. D'ailleurs, un écart important est observé dans le taux d'emploi des personnes ayant ou non une incapacité liée au développement (16 % c. 42 % respectivement) ou à la dextérité (16 % c. 47 %). Enfin, peu importe le type d'incapacité considéré, les personnes ayant une incapacité liée au développement ou à la dextérité sont les moins susceptibles d'être en emploi.

La situation observée pour le taux d'activité est similaire. En effet, les personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité liée à l'audition ont un taux d'activité supérieur à celles n'ayant pas ce type d'incapacité (50 % c. 45 %) alors que les personnes ayant un autre type d'incapacité considéré dans l'enquête ont des taux d'activités inférieurs à celles ne présentant pas ces types d'incapacité. Cet écart est plus particulièrement marqué entre les personnes ayant ou non une incapacité liée à la motricité, c'est-à-dire ayant ou non une incapacité liée à la mobilité (31 % c. 59 %), à la flexibilité (32 % c. 58 %) ou à la dextérité (22 % c. 53 %).

Tableau 6

Taux d'emploi et taux d'activité¹ selon le type d'incapacité², population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2012

	Taux d'emploi		Taux d'activité	
	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
		%		%
Vision	36,8	40,8	40,1	46,3
Audition	44,9	39,6	50,0	44,9
Mobilité	25,6	53,7	30,8	59,1
Flexibilité	27,6	52,1	32,2	58,0
Dextérité	16,3	47,3	21,6	52,5
Douleur	38,2	45,1	42,8	51,9
Apprentissage	30,7	43,0	35,5	48,4
Développement	16,3	42,0	23,8	47,1
Psychologique	29,0	45,9	33,9	51,3
Mémoire	28,1	42,2	33,4	47,4

1. Taux basés sur le statut d'activité au moment de l'enquête.

2. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes avec un type d'incapacité donné (ex. : incapacité liée à la vision) avec les personnes n'ayant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne ayant toute autre incapacité que celle liée à la vision).

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> Les personnes les moins actives sur le marché du travail : celles qui ont une incapacité depuis plus de deux ans, celles qui ont une incapacité très grave, celles qui ont besoin d'aide pour leurs AVQ et celles qui utilisent une aide technique

Au tableau 7, on remarque que le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité diminue avec l'augmentation du niveau de gravité de l'incapacité, mais aussi, dans une moindre mesure, avec l'augmentation de la durée des limitations d'activité. Ainsi, les personnes qui ont des limitations d'activité depuis 2 ans ou moins ont un taux d'activité de 58 % tandis que ce taux est de 50 % chez celles ayant des limitations d'activité depuis 3 à 9 ans et de 40 % chez celles ayant des limitations d'activité depuis 10 à 19 ans ou 20 ans et plus. Le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité est également plus faible lorsqu'elles ont besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne (AVQ) [38 % c. 63 %] ou qu'elles utilisent une aide technique [41 % c. 55 %].

Tableau 7

Taux d'activité¹ selon certaines caractéristiques, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2012

	%
Gravité de l'incapacité	
Légère	67,4
Modérée	50,0
Grave	40,5
Très grave	20,9
Durée des limitations d'activités	
2 ans ou moins	58,3
De 3 à 9 ans	49,7
De 10 à 19 ans	39,5
20 ans ou plus	40,3
Besoin d'aide global pour les AVQ	
Oui	37,5
Non	63,3
Utilisation d'aides techniques	
Oui	41,3
Non	55,2

1. Taux basés sur le statut d'activité au moment de l'enquête.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

SITUATION DES PERSONNES EN EMPLOI

Cette section présente la situation des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité occupant un emploi en 2012. Plus précisément, les caractéristiques de l'emploi occupé (taille de l'entreprise, travail à temps plein ou temps partiel, permanence de l'emploi, formation en emploi, etc.) par ces personnes sont abordées, de même que leurs limitations sur le plan du travail en raison de leur incapacité. Enfin, la perception de cette population quant à la difficulté à changer d'emploi ou à obtenir de l'avancement est étudiée.

»» En 2012, près des trois quarts des personnes avec incapacité en emploi travaillent à temps plein; ceci est toutefois moins fréquent chez les femmes, les personnes plus jeunes et celles ayant une incapacité très grave

En 2012, près des trois quarts (74 %) des personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) avec incapacité occupant un emploi travaillent à temps plein, c'est-à-dire 30 heures ou plus par semaine (tableau 8). Le travail à temps plein est toutefois moins fréquent chez les femmes (66 % c. 83 % des hommes), chez les personnes de 15 à 24 ans (38 % c. 74 % des 25 à 34 ans et 79 % des 35 à 64 ans) de même que chez celles ayant une incapacité très grave (59 % c. 79 % des personnes ayant une incapacité légère, 73 % de celles ayant une incapacité modérée et 74 % de celles ayant une incapacité grave).

Tableau 8

Nombre d'heures travaillées habituellement par semaine¹ selon certaines caractéristiques, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2012

	Moins de 30 heures	30 heures ou plus
	%	
Ensemble	25,6	74,4
Sexe		
Hommes	17,4	82,6
Femmes	33,7	66,3
Âge		
15 à 24 ans	61,6	38,4
25 à 34 ans	25,6	74,4
35 à 64 ans	21,4	78,6
35 à 54 ans	20,0	80,0
55 à 64 ans	24,5	75,5
Gravité de l'incapacité		
Légère	21,1	78,9
Modérée	27,5	72,5
Grave	25,6	74,4
Très grave	41,4	58,6

1. Nombre d'heures travaillées habituellement par semaine au moment de l'enquête.

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

En 2012, un peu plus du quart (26 %) des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité occupant un emploi travaillent à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Le plus souvent, celles-ci mentionnent que c'est principalement en raison de leur maladie, leur état ou leur incapacité (50 %) (donnée non présentée). Plus rarement, la principale raison du travail à temps partiel est l'impossibilité de faire plus d'heures (10 %), la fréquentation scolaire (12 %) ou une autre raison (28 %) (données non présentées).

>>> Près de la moitié des travailleurs avec incapacité œuvrent dans le domaine de la vente et des services ou dans celui des affaires, de la finance et de l'administration

Parmi les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi en 2012, un peu plus du quart (26 %) travaillent dans le domaine de la vente et des services et le cinquième (20 %), dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration (tableau 9). On remarque qu'une part notable de cette population occupe un emploi dans le domaine des métiers, du transport et de la machinerie (12 %) ou dans celui des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion (10 %).

Tableau 9

Catégories professionnelles, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2012

	%
Gestion	7,9
Affaires, finance et administration	19,6
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	5,9
Secteur de la santé	8,8
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	10,3
Arts, culture, sports et loisirs	2,9
Vente et services	25,5
Métiers, transport et machinerie	12,0
Secteur primaire/Transformation, fabrication et services d'utilité publique	7,2
Total	100,0

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

»» 38 % des travailleurs avec incapacité sont syndiqués. Cette proportion est moins élevée chez les femmes, les plus jeunes et les personnes ayant une incapacité très grave

Par ailleurs, 38 % des personnes avec incapacité en emploi sont syndiquées (tableau 10). Être syndiqué est cependant moins fréquent chez les femmes (30 % c. 46 % des hommes), les personnes plus jeunes (22 % des 15 à 24 ans et 25 % des 25 à 34 ans c. 43 % des 35 à 64 ans) et les personnes ayant une incapacité très grave (19 % c. 41 % de celles ayant une incapacité légère, 32 % de celles ayant une incapacité modérée et 52 % de celles ayant une incapacité grave).

Tableau 10

Proportion de personnes membres d'un syndicat¹ selon certaines caractéristiques, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2012

	%
Ensemble	38,2
Sexe	
Hommes	46,2
Femmes	30,3
Âge	
15 à 24 ans	21,7
25 à 34 ans	25,1
35 à 64 ans	43,1
35 à 54 ans	46,9
55 à 64 ans	35,3
Gravité de l'incapacité	
Légère	40,6
Modérée	31,8
Grave	51,7
Très grave	18,9

1. Inclus les personnes membres d'un syndicat ou couvertes par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> 61 % des personnes avec incapacité en emploi travaillent dans une entreprise de moins de 100 employés et la grande majorité occupent un emploi permanent

Le tableau 11 montre que lorsque les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité occupent un emploi, c'est le plus souvent dans une entreprise de petite taille : 30 % d'entre elles travaillent dans une entreprise de moins de 20 employés et 32 % dans une entreprise de 20 à 99 employés. Inversement, elles sont moins nombreuses, en proportion, à travailler dans une entreprise de 100 employés ou plus : 23 % travaillent dans une entreprise de 100 à 500 employés et 16 %, dans une entreprise de plus de 500 employés.

Ce constat s'observe autant chez les femmes que chez les hommes. Notons néanmoins que les femmes travaillent, en proportion, plus souvent dans une entreprise de moins de 20 employés que les hommes (34 % c. 25 %) alors que les hommes travaillent plus fréquemment dans une entreprise de 20 à 99 employés que les femmes (34 % c. 29 %) (tableau 11).

Tableau 11

Taille de l'entreprise où travaillent les personnes selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec incapacité occupant un emploi, Québec, 2012

	Hommes	Femmes	Ensemble
		%	
Moins de 20 employés	25,3	34,4	29,8
De 20 à 99 employés	34,2	29,1	31,6
De 100 à 500 employés	23,8	21,5	22,7
Plus de 500 employés	16,8	15,0	15,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Enfin, la grande majorité (85 %) des personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité qui travaillent occupent un emploi permanent (donnée non présentée). Il s'agit d'une situation plus fréquente chez les femmes (87 % c. 82 %) et les personnes de 35 à 64 ans (87 % c. 78 % des 15 à 24 ans et 77 % des 25 à 34 ans) (données non présentées). Notons que la proportion de personnes occupant un emploi permanent ne diffère pas de façon significative selon la gravité de l'incapacité (données non présentées).

>>> *Trois travailleurs sur dix avec incapacité ont suivi des cours de formation structurée liée à leur emploi*

En 2012, 30 % des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité et occupant un emploi ont suivi dans les 12 mois précédant l'enquête des cours de formation structurée liée à leur emploi (donnée non présentée). Les personnes de 25 à 34 ans ont suivi de tels cours dans une plus forte proportion que celles des autres groupes d'âge (45 % c. 33 % des 15 à 24 ans et 27 % des 35 à 64 ans) (données non présentées). On ne note toutefois aucune différence significative en cette matière selon le sexe ou la gravité de l'incapacité (données non présentées).

Par ailleurs, environ 11 % des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité et occupant un emploi ont suivi dans les douze mois précédant l'enquête une formation liée à l'emploi qui n'était pas payée ou fournie par un employeur (donnée non présentée). Cette formation a le plus souvent été payée par les personnes elles-mêmes (72 %) (donnée non présentée). Dans les autres cas (28 %), elle était offerte soit dans le cadre d'un programme gouvernemental ou gratuitement par un organisme sans but lucratif ou par un autre organisme ou encore elle a été payée autrement (donnée non présentée).

LIMITATIONS SUR LE PLAN DU TRAVAIL DES PERSONNES EN EMPLOI

>>> *Près de la moitié des travailleurs de 15 à 64 ans avec incapacité considèrent que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'ils peuvent faire*

L'enquête renseigne sur la présence de limitations dans la quantité ou le genre de travail que peut faire une personne en raison de son état dans son emploi actuel. Il s'avère que 46 % des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité et occupant un emploi considèrent que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent faire dans leur emploi actuel (tableau 12). Les hommes sont nettement plus nombreux, en proportion, à se considérer limités dans la quantité ou le genre de travail (53 % c. 39 % des femmes), tout comme les personnes de 25 à 34 ans ou de 35 à 64 ans (47 % et 47 % respectivement c. 38 % des personnes de 15 à 24 ans).

Par ailleurs, la proportion de personnes de 15 à 64 ans avec incapacité considérant que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent faire dans leur emploi actuel s'accroît avec la gravité de l'incapacité : de 29 % chez les personnes ayant une incapacité légère, cette proportion augmente à 49 % chez celles ayant une incapacité modérée, puis à 69 % chez celles ayant une incapacité grave pour s'établir à 83 % chez celles ayant une incapacité très grave (tableau 12).

Tableau 12

Proportion de personnes ayant des limitations dans la quantité ou le genre de travail sur le plan du travail¹ selon certaines caractéristiques, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2012

	%
Ensemble	46,2
Sexe	
Hommes	53,3
Femmes	39,0
Âge	
15 à 24 ans	37,0
25 à 34 ans	47,2
35 à 64 ans	47,0
35 à 54 ans	46,1
55 à 64 ans	49,0
Gravité de l'incapacité	
Légère	28,9
Modérée	47,8
Grave	68,6
Très grave	82,8

1. Une personne est considérée avoir des limitations au travail si, à cause de son état, elle a déjà changé de genre de travail, changé la quantité de travail qu'elle fait, changé d'emploi ou débuté le télétravail ou travaillé à la maison.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Au tableau 13, on remarque que les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité, à la douleur, à l'apprentissage, au développement, psychologique ou à la mémoire ont plus fréquemment que celles n'ayant pas ces types d'incapacité des limitations dans la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent faire dans leur emploi actuel. Notons cependant que les personnes ayant une incapacité liée à l'audition ont moins souvent de telles limitations que celles n'ayant pas ce type d'incapacité (42 % c. 47 %) tandis que les personnes ayant une incapacité liée à la vision et celles n'ayant pas ce type d'incapacité ont de telles limitations dans des proportions similaires.

Tableau 13

Proportion de personnes ayant des limitations dans la quantité ou le genre de travail¹ selon le type d'incapacité², population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2012

	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
	%	
Vision	50,5	45,5
Audition	41,8	47,0
Mobilité	64,6	38,1
Flexibilité	59,6	39,3
Dextérité	73,9	43,4
Douleur	52,6	33,7
Apprentissage	69,2	41,5
Développement	59,6	45,8
Psychologique	58,9	41,8
Mémoire	74,6	43,6

1. Une personne est considérée avoir des limitations au travail si, à cause de son état, elle a déjà changé de genre de travail, changé la quantité de travail qu'elle fait, changé d'emploi ou débuté le télétravail ou travaillé à la maison.
2. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes avec un type d'incapacité donné (ex. : incapacité liée à la vision) avec les personnes n'ayant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne ayant toute autre incapacité que celle liée à la vision).

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> *La majorité des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ont un employeur qui est au courant de leur limitation relative au travail*

Pour plus des trois quarts (77 %) des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité et occupant un emploi, l'employeur est au courant de leur limitation relative au travail (tableau 14). Si aucune différence à cet égard n'est observée entre les femmes et les hommes, on note que les personnes ayant une incapacité grave ou très grave sont plus susceptibles d'avoir un employeur au courant de leur limitation que celles ayant une incapacité légère ou modérée (85 % c. 74 %). Ceci est toutefois moins commun chez les personnes de 15 à 24 ans (66 %) que chez les personnes des autres groupes d'âge, notamment chez les personnes de 55 à 64 ans (87 %).

Tableau 14

Proportion de personnes dont l'employeur est au courant de leur limitation relative au travail selon certaines caractéristiques, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2012

	%
Ensemble	77,0
Sexe	
Hommes	78,1
Femmes	76,0
Âge	
15 à 24 ans	65,8
25 à 34 ans	79,2
35 à 64 ans	77,9
35 à 54 ans	73,1
55 à 64 ans	87,4
Gravité de l'incapacité	
Légère à modérée	73,6
Grave à très grave	84,6

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> Un peu plus de la moitié des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité croient qu'il leur serait difficile de changer d'emploi ou d'obtenir de l'avancement à cause de leur état

Parmi les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité et occupant un emploi, un peu plus de la moitié (52 %) considèrent qu'il leur serait difficile (29 %) ou très difficile (23 %) de changer d'emploi ou d'obtenir de l'avancement dans leur emploi actuel à cause de leur état (tableau 15). On remarque que les hommes sont plus susceptibles que les femmes de percevoir de telles difficultés (57 % c. 48 %) tandis que les personnes âgées de 15 à 24 ans le sont moins que celles de 25 à 34 ans et de 35 à 64 ans (39 % c. 58 % et 52 % respectivement). Notons également que la proportion de personnes percevant de telles difficultés s'accroît avec le niveau de gravité de l'incapacité : d'environ le tiers (33 %) des personnes ayant une incapacité légère, cette proportion grimpe pour atteindre 88 % chez celles ayant une incapacité très grave.

Tableau 15

Perception de la difficulté à changer d'emploi ou à obtenir de l'avancement selon certaines caractéristiques, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2012

	Difficultés perçues	Très difficile	Difficile	Aucune difficulté perçue
	%			
Ensemble	51,9	22,9	29,0	48,1
Sexe				
Hommes	56,5	23,4	33,1	43,5
Femmes	47,5	22,4	25,1	52,5
Âge				
15 à 24 ans	38,7	14,0	24,7	61,3
25 à 34 ans	57,7	18,8	38,9	42,3
35 à 64 ans	52,3	25,0	27,3	47,7
Gravité de l'incapacité				
Légère	32,7	5,7	27,0	67,3
Modérée	58,4	29,0	29,4	41,6
Grave	73,4	32,6	40,8	26,6
Très grave	88,1	67,9	20,2	11,9

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Lorsque ces personnes perçoivent des difficultés à changer d'emploi ou à obtenir de l'avancement dans leur emploi actuel, la raison la plus souvent invoquée est que leur état limite le nombre d'heures de travail possible (44 %), notamment chez les femmes (51 % c. 37 %) et les personnes ayant une incapacité très grave (60 % c. 35 % de celles ayant une incapacité légère, 49 % de celles ayant une incapacité modérée et 36 % de celles ayant une incapacité grave) (données non présentées). Parmi les autres raisons invoquées, on retrouve le fait qu'il leur serait difficile de s'adapter à un nouvel environnement de travail (16 %) ou que leur état limite leur capacité à se chercher un emploi (14 %) ainsi que la discrimination ou la stigmatisation vécue en raison de leur état (11 %). Enfin, 38 % ont mentionné que les difficultés qu'elles perçoivent sont liées à d'autres facteurs que ceux identifiés dans l'enquête (données non présentées).

SITUATION DES PERSONNES EN CHÔMAGE

Cette section traite de la situation des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité qui sont en chômage en 2012. On y aborde notamment la présence de limitations dans la quantité ou le genre de travail que ces personnes peuvent faire en raison de leur état et de l'influence de cet état sur leur capacité à se chercher du travail. La connaissance de leur limitation d'activité par leur dernier employeur est aussi abordée.

>>> 72 % des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité en chômage considèrent que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent faire et 64 % qu'il influence leur capacité à se chercher du travail

En 2012, on estime que 18 930 personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont en chômage, ce qui correspond à environ 5 % de cette population. Parmi ces personnes, un peu plus de sept sur dix (72 %) ont, en raison de leur état, des limitations dans la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent faire dans une entreprise ou un emploi et 64 % ont indiqué que cet état a une influence sur leur capacité à se chercher du travail (données non présentées). On observe qu'autant les femmes que les hommes sont susceptibles d'avoir de telles limitations dans la quantité ou le genre de travail qu'ils peuvent faire (73 % c. 70 % respectivement) ou que leur état influence leur capacité à se chercher du travail (61 % c. 69 %) (données non présentées).

De plus, on estime que 9 750 personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité et étant en chômage en 2012 ont connu leur dernière période d'emploi au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (donnée non présentée).

>>> Le dernier employeur était généralement au courant de la limitation d'activité

Parmi les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité en chômage en 2012, mais qui ont déjà travaillé, environ les deux tiers (66 %³) mentionnent que leur dernier employeur était au courant de leur limitation d'activité (donnée non présentée). Les femmes et les hommes ne se distinguent pas de façon significative en cette matière (64 % c. 70 %⁴) (données non présentées).

3 Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 7,3 %).

4 Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 7,3 %).

SITUATION DES PERSONNES INACTIVES

Dans cette section, la situation des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité qui sont inactives sur le marché du travail en 2012 est abordée. On y traite de la durée de leur période d'inactivité ainsi que de leur présence à la retraite. L'incidence de l'état de ces personnes sur leur capacité à travailler à un emploi ou une entreprise ainsi que sur la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent y faire est également présentée.

>>> *Un peu plus de sept personnes avec incapacité sur dix qui sont inactives sur le marché du travail en 2012 ont travaillé pour la dernière fois avant 2010; ceci est plus fréquent chez les femmes*

En 2012, plus de la moitié (55 %) des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont inactives sur le marché du travail, soit environ 197 010 personnes (tableau 5). Parmi celles-ci, 72 % ont travaillé pour la dernière fois avant 2010 alors que 12 % n'ont jamais travaillé (tableau 16). Ainsi, 16 % de ces personnes ont occupé un emploi plus récemment : 7 % ont travaillé pour la dernière fois en 2012, 3,6 %, en 2011 et 6 % en 2010.

On observe au tableau 16 que les femmes sont plus nombreuses, en proportion, à avoir occupé un emploi il y a plus longtemps, c'est-à-dire avant 2010 (75 % c. 68 %), tandis qu'elles sont autant susceptibles que les hommes à n'avoir jamais travaillé (13 % c. 11 %).

Tableau 16

Dernière période d'emploi selon le sexe, population inactive de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2012

	Hommes	Femmes	Ensemble
	%		
Avant 2010	68,3	75,2	71,9
En 2010	9,1	2,4	5,6
En 2011	4,8	2,6	3,6
En 2012	6,7	7,1	6,9
N'a jamais travaillé	11,2	12,8	12,0

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

»» En 2012, 64 % des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité inactives et ayant déjà travaillé sont retraitées de façon permanente

Parmi les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité qui sont inactives sur le marché du travail en 2012, mais qui ont déjà travaillé, 64 % ont mentionné être à la retraite de façon permanente, ce qui représente environ 110 030 personnes (données non présentées). Ainsi, environ 37 % de ces personnes (ou 63 150 personnes) sont inactives sans être à la retraite de façon permanente. On remarque que les femmes et les hommes (63 % c. 64 %) sont aussi susceptibles d'être retraités de façon permanente (données non présentées). Par contre, être à la retraite de façon permanente est une situation plus courante chez les personnes ayant une incapacité modérée ou très grave que chez celles ayant une incapacité légère ou grave (68 % et 67 % c. 57 % et 61 % respectivement) (données non présentées).

Parmi ces personnes retraitées de façon permanente, 37 % mentionnent ne pas être retraitées d'un emploi ou d'une entreprise, mais plutôt avoir arrêté de chercher du travail (tableau 17), une situation qui est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes (47 % c. 27 %) (données non présentées)⁵. Par ailleurs, 80 % de ces personnes ont mentionné être retraitées de façon permanente complètement (73 %) ou partiellement (7 %) en raison de leur état (données non présentées).

Tableau 17

Raison de la retraite permanente¹, population inactive de 15 à 64 ans avec incapacité à la retraite de façon permanente, Québec, 2012

	%	Pe
Est retraitée d'un emploi ou d'une entreprise	63,3	67 880
A arrêté de chercher du travail	36,7	39 410

1. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 7,8 %).

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

5 Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 7,8 %).

POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

>>> Les trois quarts des personnes qui sont inactives sans être à la retraite affirment que leur état de santé les empêche complètement de travailler

Au sein de la population inactive de 15 à 64 ans avec incapacité et qui n'est pas retraitée d'un emploi ou d'une entreprise, 76 % (94 910 personnes) sont complètement empêchées de travailler en raison de leur état alors que près du quart (24 %) ne le sont pas (tableau 18), soit environ 29 980 personnes (donnée non présentée). On remarque qu'autant les femmes que les hommes (76 % c. 76 %) affirment être dans cette situation. Par contre, les personnes plus âgées (80 % de celles de 35 à 64 ans c. 61 % de celles de 15 à 34 ans), celles ayant besoin d'aide pour les AVQ (80 % c. 50 %) et celles utilisant des aides techniques (81 % c. 60 %) sont plus souvent complètement empêchées de travailler à cause de leur état.

De plus, la proportion de personnes qui sont complètement empêchées de travailler à cause de leur état croît avec le niveau de gravité de l'incapacité. De 40 % chez les personnes ayant une incapacité légère, cette proportion grimpe à 64 % chez celles ayant une incapacité modérée, puis à 82 % chez celles ayant une incapacité grave, pour s'établir à 94 % chez celles ayant une incapacité très grave (tableau 18).

Tableau 18

Proportion de personnes dont l'état de santé les empêche complètement de travailler à un emploi ou à une entreprise selon certaines caractéristiques, population inactive de 15 à 64 ans avec incapacité qui n'est pas retraitée d'un emploi ou d'une entreprise, Québec, 2012

	%	Pe
Ensemble	76,0	94 910
Sexe		
Hommes	76,4	41 850
Femmes	75,7	53 060
Âge		
15 à 34 ans	60,5	15 230
35 à 64 ans	79,9	79 690
Gravité de l'incapacité		
Légère	39,7	9 910
Modérée	63,6	10 350
Grave	81,6	26 940
Très grave	94,3	47 720
Besoin d'aide global pour les AVQ		
Oui	80,0	78 170
Non	59,5	14 910
Utilisation d'aides techniques		
Oui	81,4	74 980
Non	60,1	19 330

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Par ailleurs, on observe que les personnes ayant une incapacité liée à la vision, à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité, à la douleur, à l'apprentissage, au développement, psychologique ou liée à la mémoire sont plus susceptibles d'être complètement empêchées de travailler en raison de leur état que celles n'ayant pas ce type d'incapacité (tableau 19). Cet écart est plus prononcé chez les personnes ayant une incapacité liée à la motricité – c'est-à-dire à la mobilité (87 % c. 62 %), à la flexibilité (84 % c. 64 %) ou à la dextérité (90 % c. 69 %) – et à la douleur (83 % c. 60 %). Ainsi, la seule exception à cette tendance est la situation des personnes ayant une incapacité liée à l'audition : elles sont complètement empêchées de travailler dans une proportion similaire à celles ne présentant pas ce type d'incapacité (77 % c. 76 %).

Tableau 19

Proportion de personnes dont l'état de santé les empêche complètement de travailler à un emploi ou à une entreprise selon le type d'incapacité¹, population inactive de 15 à 64 ans avec incapacité qui n'est pas retraitée d'un emploi ou d'une entreprise, Québec, 2012

	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
	%	
Vision	90,4	73,4
Audition	76,7	75,7
Mobilité	86,9	61,7
Flexibilité	83,5	63,8
Dextérité	90,2	69,1
Douleur	82,9	60,3
Apprentissage	86,4	71,3
Développement	81,5	74,8
Psychologique	85,2	68,7
Mémoire	87,2	73,2

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes avec un type d'incapacité donné (ex. : incapacité liée à la vision) avec les personnes n'ayant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne ayant toute autre incapacité que celle liée à la vision).

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Parmi les personnes inactives sans être à la retraite qui déclarent être complètement empêchées de travailler en raison de leur état, une proportion non négligeable (18 %⁶ ou 16 080 personnes) considèrent que des accommodations ou des modifications du milieu de travail (telles que des tâches modifiées ou différentes, une aide technique, etc.) leur permettraient de travailler à un emploi rémunéré ou à leur compte (données non présentées). Néanmoins, les femmes (13 % c. 24 % des hommes), les personnes de 35 à 64 ans (17 % c. 22 % des 15 à 34 ans) ainsi que celles ayant une incapacité grave ou très grave (17 % c. 22 % de celles ayant une incapacité légère ou modérée) sont proportionnellement moins nombreuses à penser une telle chose (données non présentées)⁷.

6 Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 9,2 %).

7 Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 9,2 %).

LIMITATIONS DANS LE GENRE OU LA QUANTITÉ DE TRAVAIL

>>> Le quart des personnes inactives (sans être à la retraite) affirment que leur état ne les empêche pas complètement de travailler. Cependant, la majorité d'entre elles se disent limitées dans le genre ou la quantité de travail qu'elles peuvent faire

En 2012, on estime que près du quart (24 %) des personnes inactives (sans être à la retraite d'un emploi ou d'une entreprise) de 15 à 64 ans avec incapacité ne sont pas complètement empêchées de travailler en raison de leur état, soit environ 30 000 personnes (données non présentées). La majorité de ces personnes qui ne sont pas complètement empêchées de travailler (80 % ou environ 24 000 personnes) mentionnent toutefois que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent faire dans un emploi ou une entreprise alors que le reste des personnes (20 %) ne se considèrent pas limitées par leur état, soit environ 6 000 personnes (tableau 20). La présence de limitations dans la quantité ou le genre de travail est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes (83 % c. 77 %) et chez les personnes de 35 à 64 ans que chez celles de 15 à 34 ans (83 % c. 74 %).

Tableau 20

Limitations dans la quantité ou le genre de travail¹ selon certaines caractéristiques, population inactive de 15 à 64 ans avec incapacité qui n'est pas retraitée d'un emploi ou d'une entreprise et qui n'est pas complètement empêchée de travailler en raison de leur état, Québec, 2012

	%
Ensemble	80,1
Sexe	
Hommes	76,6
Femmes	82,9
Âge	
15 à 34 ans	74,1
35 à 64 ans	83,4

1. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 11,6 %).

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

BESOINS D'AMÉNAGEMENTS EN MILIEU DE TRAVAIL

Cette section porte sur l'aide, les services ou les aménagements en milieu de travail dont les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ont besoin pour travailler. Ces besoins peuvent prendre diverses formes, telles des modifications dans les tâches ou l'horaire de travail, l'accès à du matériel informatique ou à des éléments structurels (ascenseurs adaptés, mains courantes, rampes d'accès, etc.), du soutien humain (interprète en langage gestuel, etc.), etc. Les besoins non comblés en aménagements adaptés en milieu de travail sont également étudiés pour la population de 15 à 64 ans avec incapacité occupant un emploi en 2012.

>>> En 2012, environ la moitié des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ont besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour pouvoir travailler

On estime qu'environ 50 % des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ont des besoins en aides, services ou aménagements adaptés en milieu de travail pour être capables de travailler (tableau 21). De tels besoins sont néanmoins plus courants chez les personnes en chômage (67 %), bien que de fortes proportions de personnes inactives sur le marché du travail (53 %) ou en emploi (46 %) aient également besoin d'aménagements adaptés en milieu de travail pour pouvoir travailler. Par ailleurs, on ne note pas de différences en matière de besoins d'aides, de services ou d'aménagements adaptés selon le sexe, et ce, quel que soit le statut d'activité des personnes (données non présentées).

Tableau 21

Besoins en aménagements adaptés en milieu de travail selon le statut d'activité¹, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2012

	%	Pe
Ensemble	49,7	112 190
En emploi	46,3	66 980
En chômage	67,1	11 440
Inactive ²	52,6	33 770

1. Statut d'activité au moment de l'enquête.

2. Personnes inactives qui ont été à la retraite de façon non volontaire au cours des 5 dernières années précédant l'enquête ou pour qui des accommodations du milieu de travail leur permettraient de travailler.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> Environ le quart des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi qui ont besoin de certains aménagements pour travailler ont des besoins non comblés

On observe qu'en 2012, environ le quart (24 %) des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi et qui ont des besoins en aménagements en milieu de travail ont des besoins non comblés à cet effet, c'est-à-dire qu'il leur manque au moins une aide, un service ou un aménagement en milieu de travail dont elles ont besoin (tableau 22).

Cette proportion est plus élevée chez les femmes (26 % c. 22 %) et les personnes ayant une incapacité grave ou très grave (42 % c. 15 % de celles ayant une incapacité légère ou modérée). De plus, la présence de tels besoins non comblés s'accroît avec l'âge : alors que 15 % des personnes de 15 à 24 ans ont de tels besoins non comblés, ceci est le cas d'un peu plus de 32 % de celles de 55 à 64 ans.

Tableau 22

Besoins non comblés en aménagements adaptés en milieu de travail selon certaines caractéristiques, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi ayant des besoins en aménagements adaptés en milieu de travail, Québec, 2012

	%
Ensemble	23,5
Sexe	
Hommes	21,6
Femmes	25,5
Âge	
15 à 24 ans	14,6
25 à 34 ans	18,4
35 à 64 ans	25,6
35 à 54 ans	22,4
55 à 64 ans	32,3
Gravité de l'incapacité	
Légère à modérée	15,3
Grave à très grave	42,0

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> Trois travailleurs sur dix avec incapacité ont besoin d'un horaire de travail flexible ou d'une réduction du temps de travail pour être capables de travailler

Les besoins en aide, services ou aménagements adaptés dont requièrent les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi concernent le plus souvent un horaire de travail flexible ou une réduction du temps de travail (31 %) ainsi que, dans une moindre mesure, une redéfinition des tâches (telles que des tâches modifiées ou différentes) (16 %), une chaise spéciale ou un soutien dorsal (14 %) ainsi qu'un poste de travail modifié ou ergonomique (12 %) (tableau 23).

En outre, 56 % des personnes (environ 34 820, donnée non présentée) qui ont besoin d'un horaire flexible ou d'une réduction du temps de travail et 48 % (3 220 personnes, donnée non présentée) de celles qui ont besoin d'un soutien humain (lecteur, interprète en langage gestuel, etc.) ont des besoins non comblés en cette matière (tableau 23). D'ailleurs, on remarque qu'une part non négligeable des personnes qui ont mentionné avoir besoin d'un quelconque aménagement adapté ont des besoins non comblés relativement à cet aménagement donné, et ce, peu importe le type d'aménagements adaptés qui est requis.

Tableau 23

Principaux aménagements requis pour travailler et besoins non comblés en aménagements requis en milieu de travail, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2012

	Besoins	Besoins non comblés ^{1 2}
		%
Redéfinition des tâches	15,6	40,6
Télétravail	5,1	–
Horaire flexible ou réduction du temps de travail	31,4	56,4
Soutien humain (ex. : lecteur, interprète en langage gestuel, etc.)	3,0	47,7
Aide technique (ex. : synthétiseur vocal, ATS, etc.)	1,8	–
Ordinateur ou ordinateur portatif avec logiciel spécialisé ou autres mesures d'adaptation (ex. : braille, etc.)	2,7	–
Poste de travail modifié ou ergonomique	12,0	31,4
Chaise spéciale ou soutien dorsal	14,1	46,0
Stationnement adapté ou accessible	4,6	40,6
Ascenseurs adaptés	1,1	–
Transport adapté	1,8	50,1

1. Parmi les personnes en emploi et ayant des besoins.

2. Une part des répondants n'a pas répondu à ces questions (non-réponse partielle variant de 7,5 % à 12,6 %)

– Donnée non disponible.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> Parmi les travailleurs avec incapacité qui ont des besoins non comblés en aménagements du milieu de travail, 62 % n'ont pas fait la demande à leur employeur pour ces aménagements alors que seulement 38 % en ont fait la demande

Des besoins non comblés en aménagements adaptés en milieu de travail peuvent être la résultante du fait que les personnes n'ont pas demandé à leur employeur les aménagements adaptés dont elles ont besoin ou encore qu'elles en ont fait la demande, mais que celles-ci n'ont pas été mises à leur disposition. Ainsi, parmi les travailleurs ayant des besoins non comblés en aménagements, 38 % avaient demandé à leur employeur ces aménagements en milieu de travail alors que 62 % ne leur en avaient pas fait la demande (données non présentées). Parmi ceux qui en avaient fait la demande, le refus de celle-ci par l'employeur est la principale raison du besoin non comblé (62 % ou 7 780 personnes), suivi d'autres raisons (28 %) (données non présentées).

Parmi les personnes ayant des besoins non comblés en aménagements adaptés en milieu de travail et qui n'ont pas fait de demande à leur employeur pour obtenir de tels aménagements, 34 % indiquent que leur employeur était au courant de leur besoin d'accommodements alors que 66 % ont mentionné que leur employeur ne l'était pas⁸. Lorsqu'interrogées sur les raisons pour lesquelles elles n'ont pas demandé ces aménagements adaptés à leur employeur, 30 % (ou 3 830 personnes) de ces personnes rapportent que leur état de santé n'est pas suffisamment grave, 28 % (ou 3 610 personnes) qu'elles craignaient des conséquences négatives et 36 % (ou 4 630 personnes) une autre raison (données non présentées)⁹.

DISCRIMINATION PERÇUE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Cette section s'attarde à la discrimination sur le marché du travail dont ont pu faire l'objet, au cours des cinq dernières années précédant l'enquête, les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité en raison de leur état. Trois formes de discrimination en raison de l'état sont considérées soit : s'être vu refuser une entrevue d'embauche, un emploi ou une promotion. Pour les personnes avec incapacité en emploi, la perception d'être désavantagé en raison de l'état est également considérée.

8 Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 5,0 %).

9 Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 7,4 %).

»» **Une personne sur six avec incapacité croit qu'au cours des cinq dernières années précédant l'enquête on lui a refusé un emploi en raison de son état**

En 2012, une part importante (17 %) des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité et ayant travaillé au cours des cinq dernières années précédant l'enquête croient qu'un emploi leur a été refusé durant cette période en raison de leur état (tableau 24). Également, 8 % de cette population croit qu'une entrevue leur a été refusée pour cette même raison et 6 %, une promotion. Les personnes qui sont au chômage sont plus susceptibles de croire qu'elles ont vécu l'une ou l'autre de ces formes de discrimination au cours de la période visée.

Tableau 24

Discrimination perçue en raison de l'état au cours des cinq dernières années selon le statut d'activité¹, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2012

	Population en emploi	Population au chômage ²	Population inactive ³	Total ⁴
	%			
Entrevue refusée	6,7	21,2	6,7	7,8
Emploi refusé	15,7	26,2	16,3	16,6
Promotion refusée	6,4	13,7	3,7	6,3

1. Statut d'activité au moment de l'enquête.
2. Personnes en chômage ayant travaillé au cours des 5 dernières années précédant l'enquête. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 6,0 % [entrevue refusée] et 7,7 % [emploi refusé]).
3. Personnes inactives ayant travaillé au cours des 5 dernières années précédant l'enquête. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 16,3 % [entrevue refusée], 16,4 % [emploi refusé] et 16,2 % [promotion refusée]).
4. Personnes en emploi et personnes en chômage ou inactives ayant travaillé au cours des 5 dernières années précédant l'enquête.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Enfin, notons que près de quatre personnes sur dix (39%) de 15 à 64 ans ayant une incapacité et occupant un emploi considèrent qu'elles sont désavantagées sur le plan du travail à cause de son état, ce qui correspond à environ 52 370 personnes (données non présentées).

CONCLUSION

Ce document a dressé un portrait de la situation sur le marché du travail des personnes de 15 à 64 ans avec et sans incapacité. Il appert qu'en 2011, les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ont une situation sur le marché du travail généralement moins favorable que celles sans incapacité. En effet, elles sont moins souvent en emploi ou actives sur le marché du travail que ces dernières, et ce, quel que soit leur sexe, leur âge ou leur niveau de scolarité. Par ailleurs, elles ont un taux de chômage supérieur à celui des personnes sans incapacité, notamment chez les hommes où ce taux est environ le double du taux de chômage des hommes sans incapacité.

La situation sur le marché du travail en 2012 des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité a également été étudiée. Il ressort de cela que l'augmentation du niveau de gravité de l'incapacité chez ces personnes coïncide avec de plus faibles taux d'activité et taux d'emploi. Chez les travailleurs avec incapacité, la gravité de l'incapacité influe, entre autres, sur le nombre d'heures travaillées par semaine, sur la perception de difficultés pour changer d'emploi ou obtenir de l'avancement dans l'emploi actuellement occupé ainsi que sur la présence de limitations dans la quantité ou le genre de travail que ces personnes peuvent accomplir. Quant aux personnes inactives, il s'avère que la majorité connaît en 2012 une période d'inactivité qui dure depuis relativement longtemps. Pour une part d'entre elles, ceci n'est probablement pas étranger au fait d'avoir des limitations relatives au travail ou d'être complètement empêchées de travailler en raison de son état puisqu'il s'agit de situations relativement fréquentes au sein de cette population.

Par ailleurs, l'étude montre qu'avoir besoin d'aide, de services ou d'aménagements en milieu de travail pour travailler est, somme toute, largement répandue chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, incluant celles occupant un emploi en 2012. D'ailleurs, il n'est pas rare que ces dernières ne disposent pas de toutes les accommodations en milieu de travail dont elles ont besoin, soit parce qu'elles n'en ont pas fait la demande à leur employeur ou parce que celles demandées n'ont pas été mises à leur disposition. Enfin, il s'avère qu'au cours des cinq dernières années précédant l'enquête une part non négligeable des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité qui ont travaillé durant cette période ont vécu, à un moment ou à un autre, une ou plusieurs formes de discrimination en raison de leur état.

À PROPOS DE L'ECI DE 2012

Les données présentées dans cette publication proviennent de l'ECI de 2012 réalisée par Statistique Canada. L'ECI vise les adultes dont les activités quotidiennes sont limitées par un état ou un problème de santé de longue durée. En plus de fournir des données sur les caractéristiques de l'incapacité, l'ECI permet de décrire le profil sociodémographique et économique de la population avec incapacité ainsi que leur utilisation d'aides techniques. Elle permet aussi de dresser un portrait de plusieurs domaines de leur participation sociale tels que la réalisation des activités de la vie quotidienne, les déplacements, l'habitation, l'éducation et l'emploi.

Population visée

La population visée par l'ECI se compose de tous les adultes âgés de 15 ans ou plus vivant en ménage privé et résidant au Canada au moment du recensement de 2011. Les personnes vivant dans les communautés des Premières Nations et celles vivant dans des logements collectifs sont exclues de cette population. Les données doivent donc être interprétées en conséquence, en particulier celles pour les groupes plus âgés.

Méthodologie

L'ECI est une enquête réalisée à partir d'un échantillon de l'*Enquête nationale sur les ménages* de 2011. Cet échantillon a été sélectionné à l'aide de deux questions filtres. Les personnes répondant « oui » à l'une ou l'autre de ces deux questions filtres étaient automatiquement invitées à participer à l'ECI. Ensuite, dans le cadre de l'ECI, une série de questions permettait d'identifier la population avec incapacité et de déterminer le type et la gravité de leurs incapacités. L'échantillon final pour le Québec est de 4 254 personnes.

Types d'incapacité

L'ECI distingue les dix types d'incapacité suivants: 1) vision; 2) audition; 3) mobilité; 4) flexibilité; 5) dextérité; 6) douleur; 7) apprentissage; 8) développement; 9) psychologique; 10) mémoire. (Voir page 42)

Gravité de l'incapacité

Un indice mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses aux questions de l'ECI. Des points ont été accordés en tenant compte du niveau de difficulté lié à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, grave ou très grave.

Comparaison avec d'autres enquêtes

En raison de différences méthodologiques importantes, les données de l'ECI ne peuvent pas être comparées à celles d'enquêtes antérieures sur l'incapacité comme l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités* de 2006 et de 2001 et l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*.

Pour plus d'information au sujet de la comparabilité de l'ECI avec d'autres enquêtes, consulter la page Web *L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006* à l'adresse www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/3251_D6_T9_V1-fra.htm et le document intitulé *L'Enquête québécoise sur l'incapacité, le vieillissement et les maladies chroniques et l'Enquête canadienne sur l'incapacité : comment expliquer des taux d'incapacité aussi différents entre ces deux enquêtes?* à l'adresse www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Etudes__analyses_et_rapports/EQLAV_et_ECI_explication_differences_prevalence_2015.pdf.

Pour plus d'information concernant l'ECI, consultez le document intitulé *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : guide des concepts et méthodes* disponible sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014001-fra.htm.

TYPES D'INCAPACITÉ

Vision

Difficulté à voir même avec des lunettes ou des verres de contact qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Audition

Difficulté à entendre même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Mobilité

Difficulté à se déplacer (soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer) même avec une aide qui offre un soutien minime (comme une canne) qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Flexibilité

Difficulté à se pencher ou à tendre les bras ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Dextérité

Difficulté à se servir de ses doigts pour saisir de petits objets et qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Douleur

Douleur chronique ou occasionnelle et qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Apprentissage

Difficulté d'apprentissage telle que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention autodéclarée ou diagnostiquée par un professionnel de la santé qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les répondants qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limités dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérés comme ayant cette incapacité.

Développement

Problème ou trouble de développement diagnostiqué comme la trisomie, l'autisme, le syndrome asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence des limitations des activités quotidiennes déclaré.

Psychologique

Condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale comme des troubles de l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie et l'anorexie qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Mémoire

Troubles de mémoire continus ou périodes de confusion (à l'exception des oublis occasionnels) qui limitent au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Indéterminée

Tout autre problème de santé ou condition que les dix types spécifiques d'incapacité évalués par l'ECL qui limite les activités quotidiennes. Par définition, les personnes ayant une incapacité de type indéterminé ne présentent pas plusieurs types d'incapacité.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015a). *Compendium de tableaux à partir des données du Québec (Partie 1): Enquête canadienne sur l'incapacité 2012: population avec et sans incapacité de 15 ans et plus*. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 135 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015b). *Compendium de tableaux à partir des données du Québec (Partie 2): Enquête canadienne sur l'incapacité 2012: population avec incapacité de 15 ans et plus*. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 533 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015c). *Compendium de tableaux à partir des données du Québec (Partie 2 – Ajout et errata): enquête canadienne sur l'incapacité 2012: population avec et sans incapacité de 15 ans et plus*. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 61 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2007). *La participation sociale des personnes handicapées au Québec: le travail. Proposition d'une politique gouvernementale pour la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche, L'Office, 101 p.

QUÉBEC (2009). *À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité: Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, X, 69 p.

STATISTIQUE CANADA (2011). *Enquête canadienne sur l'incapacité: questionnaire*, [En ligne], mis à jour le 14 septembre 2012. [www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/instrument/3251_Q3_V1-fra.pdf].

>>> NOTES

A large, light green rounded rectangular box with a thin green border, containing 15 horizontal dotted lines for writing notes.

>>> NOTES

A large, rounded rectangular area with a light green background and a thin green border, containing 18 horizontal dotted lines for writing notes.

>>> NOTES

A large, light green rounded rectangular box containing 18 horizontal dotted lines for writing notes.

Ce document fait partie d'une collection de 8 volumes présentant un portrait de la participation sociale des personnes avec incapacité au Québec. Cette collection est réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012. Les volumes de cette collection sont :

- Volume 1 - Prévalence et caractéristiques de l'incapacité
- Volume 2 - Caractéristiques sociodémographiques et économiques
- Volume 3 - Utilisation d'aides techniques et consommation de médicaments prescrits
- Volume 4 - Habitation et besoins en aménagements spéciaux du logement
- Volume 5 - Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne
- Volume 6 - Déplacements et transport
- Volume 7 - Scolarisation
- Volume 8 - Activité sur le marché du travail